



Assemblée générale 2013

Motion des élus du Club des villes et territoires cyclables

Sécurité des cyclistes Cohabitation vélos et véhicules de grand gabarit

Les accidents de cyclistes impliquant un véhicule de grand gabarit constituent la principale cause d'accidents mortels de cyclistes en ville.

Comme le rappellent l'accident survenu à Paris le 31 janvier 2013 et celui survenu à Bordeaux le 17 mai 2013, le scénario de l'accident vélo impliquant un poids-lourds - notamment celui de « l'angle mort » qui représente 39 % de ces accidents - est de loin le plus grave. La sécurité des cyclistes s'est considérablement améliorée en France depuis dix ans puisque le nombre d'accidents mortels a baissé de 30 % dans un contexte de forte augmentation de la pratique. Pour autant, le nombre de tués cyclistes qui se situe autour de 150 par an ces cinq dernières années doit encore diminuer. En ville, cela suppose d'agir prioritairement sur le risque de l'angle mort des poids lourds qui est un enjeu de sécurité routière majeur.

Depuis 2008, le Club des villes et territoires cyclables interpelle la Délégation interministérielle à la sécurité routière et le ministère des Transports afin qu'ils réunissent tous les acteurs concernés (transporteurs routiers, collectivités locales, services de l'État, usagers, experts). Si une première réunion de concertation a eu lieu deux ans plus tard en février 2010 à l'initiative de la DSCR, elle n'a fait l'objet d'aucune suite. Chaque audition du Président et du Bureau du Club des villes et territoires cyclables par le Délégué interministériel à la sécurité routière – comme la plus récente le 3 avril par Monsieur Péchenard - est l'occasion de demander, sans relâche, que ce dossier soit priorisé et que les actions concrètes identifiées lors de la table-ronde de février 2010 soient examinées et programmées sans délai. Elles portent notamment sur la formation initiale et continue des conducteurs, sur les aménagements de voirie favorisant la visibilité des cyclistes, sur l'équipement du parc de poids lourds existant avec les nouveaux rétroviseurs, sur les règles de circulation des poids lourds et sur les campagnes de sensibilisation, notamment à destination des cyclistes et conducteurs de poids-lourds, qui doivent les accompagner. En février dernier, les parlementaires du Club des parlementaires pour le vélo ont déposé des questions écrites attirant l'attention du Ministre de l'Intérieur sur cet enjeu.

Les élus du Club des villes et territoires cyclables demandent que le ministre de l'Intérieur et le Conseil national de la sécurité routière examinent sans délai les actions à mettre en œuvre en concertations avec les collectivités et les associations d'usagers.

Adoptée à Nice, le 31 mai 2013